

N/REF : 26/06/2026 11H48 C:264687 I:35920

AGENCE VARCES IMMOBILIER

V/Email reçu le Vendredi 26/06/2026 à 11H48

**29 AV DE RIVALTA
38450 VIF**

IMMEUBLE : LE BELLEFOND
5-7 RUE DU MONT AIGUILLE
38320 EYBENS

St Martin-H, le 25 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 5-7 AIGUILLE - MME PONVIANNE *0674342719*

MOTIF : INTERVENIR POUR NETTOYAGE DES REGARDS D EVACUATION DES EAUX USEES

Donneur d'ordre : M. M. MATRAY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 29/07/2026 A 13H30:
LE CONTACT SUR PLACE NE RÉPOND PAS AU TÉLÉPHONE
REPÉRAGE DU RÉSEAU - TRES COMPLIQUÉ D'ACCES CAR GROS POIDS LOURD ET
VÉGÉTATION TRES DENSE ET POSSIBILITÉ DE DEVOIR ACCÉDER PAR LA COUR DE
L'ÉCOLE POUR ASPIRER LES REGARDS POUR L'INTERVENTION
REPLI CHANTIER

LE 21/08/2026 A 08H00:
INTERVENTION DEPUIS LES COMMUNS
DEBOUCHAGE DES REGARDS
ASPIRATION DE GRAISSE DANS LES REGARDS
NETTOYAGE DES REGARDS
VERIFICATION BON ECOULEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 21/08/26 A 15H38 AGENCE@VARCES-IMMOBILIER.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	H.Ouvrier Qualifié Curage le 29/07	1	68,75		68,75
2,50	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 29/07	1	174,79		436,97
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé	1	40,63		40,63
TOTAL H.T.					546,35
T.V.A. a 10,00%					54,63
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>600,98</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN